

## **Référentiel professionnel CQPI Opérateur en Maintenance Industrielle**

A partir d'instructions ou consignes, dans le respect des procédures, des règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement, l'opérateur en maintenance industrielle est susceptible d'intervenir sous le contrôle d'un technicien ou d'un responsable, sur tout ou partie d'équipements industriels comportant des fonctions mécaniques, électriques, hydrauliques et/ou pneumatiques.

Les activités susceptibles de lui être confiées peuvent porter à titre d'exemple non exhaustif sur :

- 1- La préparation d'interventions de maintenance;
- 2- La réalisation de pré-diagnostic simples sur des équipements pluri-technologiques;
- 3- Les contrôles et les mesures préventifs sur des sous ensembles fonctionnels ;
- 4- Les remplacements et échanges standards de sous-ensembles fonctionnels mécaniques, hydrauliques ou pneumatiques;
- 5- La communication technique avec les utilisateurs et les responsables

Capacités /Compétences	Résultats attendus observables et/ou mesurables	Conditions de réalisation
<p><b>1. Pré diagnostiquer un dysfonctionnement</b></p>	<p>-Toutes les informations nécessaires à l'intervention sont collectées (plans, documents, avis des utilisateurs, du chef de service, symptômes et phénomènes apparents...).</p> <p>- Le pré-diagnostic est effectué selon la méthode et avec les outils préconisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• vérification du plus simple au plus complexe</li> <li>• manipulation des organes de commandes</li> <li>• vérification des conditions d'origine et de présence des différentes sources d'énergies,</li> <li>• observations et mesures avec les appareils adéquats</li> <li>• recoupement avec les informations recueillies auprès des utilisateurs</li> <li>• interprétation des plans, schémas, documents industriels relatifs aux installations</li> <li>• ....</li> </ul> <p>- La ou (les) fonction (s) défailante(s) est (sont) identifiée(s) (problèmes liés aux sources d'énergie, fonctions non réalisées, organe défailant...)</p> <p>- La nature des opérations à effectuer et le degré de gravité du dysfonctionnement (caractère occasionnel, répétitif...) sont estimés. En cas de dysfonctionnement grave ou ne relevant pas de son champ de compétence, le bon acteur est alerté.</p>	<p>A partir des instructions et consignes d'intervention. Les documents (plans, schémas, notice..) sont disponibles.</p> <p>Observé sur une ou plusieurs installations présentant différents types des dysfonctionnements dans chacun des champs : Mécanique, électricité, pneumatique ou hydraulique</p>
<p><b>2.Organiser son intervention</b></p>	<p>- Toutes les informations nécessaires à l'intervention sont collectées (plans, documents, planning d'intervention, cahier de consigne, bons de travaux ...).</p> <p>- Les étapes de l'intervention sont définies de manière logique (aspects techniques, optimisation des temps et moyens de mise en œuvre...) et prennent en compte les exigences (limitation des pertes de production et répercussions qualité, information des utilisateurs, sécurité ...).</p> <p>- Le matériel, l'outillage et les éléments ou pièces de rechange nécessaires à l'intervention sont identifiés et préparés.</p>	<p>A partir des instructions et consignes d'intervention. Les documents (plans, schémas, notice, planning, cahier de consigne..) sont disponibles.</p> <p>Sur tout type d'intervention</p>

Capacités /Compétences	Résultats attendus observables et/ou mesurables	Conditions de réalisation
<b>3. Remplacer par échange standard des organes ou composants mécaniques, hydrauliques ou pneumatiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'absence de risque avant intervention a été vérifiée, et lorsque c'est nécessaire en concertation avec un hiérarchique ou un technicien (consignation effective de l'installation, balisage, information des utilisateurs....).</li> <li>- Les consignes (hygiène, sécurité, environnement) sont connus et respectés.</li> <li>- L'organe ou composant à remplacer et les éventuelles déconnexions mécaniques, électriques, pneumatiques ou hydrauliques nécessaires sont parfaitement identifiés (liens entre l'équipement industriel et les documentations, plans, instructions).</li> <li>- Le démontage, les déconnexions, le remontage et les reconnexions sont réalisés méthodiquement (consignation, vérification de l'absence d'énergies résiduelles avant démontage, ordre chronologique, repérages, utilisation de l'outillage adapté ...) et dans les délais d'intervention prévus.</li> <li>-Les montages, réglages, mesures et tests de fonctionnement prescrits sont correctement effectués. conformément aux instructions, plans ou documentations.</li> </ul>	<p>A partir d'instructions précises et à l'aide des documents techniques, plans de maintenance...</p> <p>Sur une ou plusieurs installations préalablement consignées ou sous le contrôle d'un intervenant technique ou d'un technicien.</p> <p>Sur des interventions de niveau 2 à 3 pouvant nécessiter des déconnexions et connexions électriques</p> <p>Mécaniques : éléments de guidage, montages de sous ensembles ou pièces....</p> <p>Hydraulique ou pneumatique : raccord, vérin, distributeur, récepteur, clapet...</p>
<b>4. Réaliser des opérations de maintenance de niveau 2 à 3 (AFNOR) à caractère préventif, systématique ou conditionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les différents contrôles sont réalisés conformément aux procédures et selon le planning prévu.</li> <li>- Les valeurs mesurées ou constats sont conformes à la réalité, tout écart par rapport aux valeurs standards est constaté et signalé.</li> <li>- Les actions (nettoyage, réglage, lubrification, changement de pièces) prévues ou nécessaires sont réalisées à l'aide des outillages adaptés. Le cas échéant l'alerte est donnée auprès du bon interlocuteur.</li> </ul>	<p>A partir des procédures et modes opératoires.</p> <p>Interventions de niveau 2 en autonomie ou de niveau 3 sous contrôle d'un technicien</p> <p>Sur des parties d'installations mécaniques, hydrauliques ou pneumatiques</p>
<b>5. Détecter des améliorations possibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Les situations anormales sont détectées (pannes répétitives, anomalies de fonctionnement, risques...)</li> <li>- Des solutions d'amélioration sont proposées, les suggestions formulées sont pertinentes sur le plan technique</li> </ul>	<p>Dans le cadre de l'activité de maintenance</p>
<b>6. Conseiller techniquement les utilisateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les limites du champ d'action pour les conseils techniques sont identifiées et appréciées</li> <li>- Les conseils techniques (réglage, maintenance préventive, redémarrage, utilisation fonctions etc...) sont pertinents et formulés de manière exploitable par les utilisateurs.</li> </ul>	<p>Dans le cadre de l'activité de maintenance, sur des fonctionnalités ponctuelles d'installations</p>

Capacités /Compétences	Résultats attendus observables et/ou mesurables	Conditions de réalisation
<p><b>7. Rendre compte de son intervention et des suites éventuelles à donner</b></p>	<p>Le compte rendu/suivi d'intervention est correctement effectué :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Exhaustivité et justesse des informations données : dysfonctionnement, panne, temps, nature de l'intervention, interventions complémentaires...</li> <li>• Langage technique adapté</li> <li>• Solutions éventuelles proposées</li> <li>• Exploitable par une tierce personne.</li> </ul>	<p>A partir de données d'interventions réalisées et documents exploités. Oralement et par écrit (papier ou informatique). Au responsable ou aux interlocuteurs</p>